

***Vous déménagez à l'étranger ? Ce document est indispensable pour les formalités de dédouanement.***

***Où faire la demande ?***

- Service Affaires Générales  
Hôtel de ville  
2 avenue Georges Pompidou
- Tél. 01-49-82-24-50  
Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h00.

***Qui est concerné ?***

L'administré souhaitant quitter la commune de Sucy-en-Brie pour se rendre dans un pays étranger ou un territoire ou département d'Outre-Mer.

Ce document administratif est indispensable pour accomplir les formalités de dédouanement des effets personnels au passage des frontières.

***Pièces à produire ?***

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois à l'adresse de Sucy-en-Brie.